

# Rapport annuel

2023  
2024



CONSEIL  
INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

RASSEMBLER.  
ÉVOLUER.



**Madame Nathalie Roy**  
**Présidente**  
**Assemblée nationale du Québec**  
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

**La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,**  
**Sonia LeBel**

**Madame Sonia LeBel**  
**Ministre responsable de l'application des lois professionnelles**  
**Ministre responsable de l'Administration gouvernementale**  
Présidente du Conseil du trésor  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

**La présidente,**  
**Danielle Boué, t.i.m.(E), ASC**





# Table des matières

<b>1</b>	Mission, vision et valeurs	6	<b>9</b>	Services aux membres	30
<b>2</b>	Coup d'œil sur le CIQ	8	<b>10</b>	Vie associative	34
<b>3</b>	Rapport de la présidente du CIQ	10		Comités	35
<b>4</b>	Rapport du directeur général du CIQ	14		Groupe de travail	36
<b>5</b>	Comité exécutif 2023-2024	18		Forums	36
<b>6</b>	Équipe permanente du CIQ	20	<b>11</b>	Programme de reconnaissance	37
<b>7</b>	Actions et interventions publiques	22		Prix du CIQ 2023	38
<b>8</b>	Consultations et rôle-conseil	28		Jury de sélection	39
				Mérites du CIQ 2023-2024	40
			<b>12</b>	États financiers	42

# Mission, vision et valeurs



## Mission

Agissant comme lieu de concertation et de services auprès des ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est un acteur de changement et d'influence auprès des instances gouvernementales.

## Vision

Être une référence incontournable qui fait évoluer le système professionnel pour le rendre plus agile et contemporain.

## Valeurs



### Rigueur

Le CIQ se distingue par son expertise et sa compétence.



### Engagement

Le CIQ exerce son leadership dans ses prises de position d'intérêt public.



### Inclusion

Le CIQ fait preuve d'ouverture, de respect et de collaboration dans ses réflexions et ses travaux.



### Cohésion

Le CIQ rallie ses parties prenantes en vue d'une action concertée au sein du système professionnel.



# Coup d'œil sur le CIQ



# Le Conseil interprofessionnel du Québec, c'est...

Un organisme-conseil depuis

# 1973



# 429 333

professionnels et professionnelles



Permanence de

# 8

employés dévoués



# 64,7%<sup>1</sup>

sont des femmes



# 7

forums

1. En date du 10 mai 2024. Ref. [Office des professions du Québec](#)

Porte-voix des

# 46

ordres professionnels  
et des

# 55

professions  
réglementées,  
répartis dans

3 secteurs d'activités :



**Santé et  
relations humaines**



**Droit, administration  
et affaires**



**Génie, aménagement  
et sciences**

# Rapport de la présidente du CIQ



## Une nouvelle ère de collaboration pour construire l'avenir ensemble

C'est avec enthousiasme que je vous propose ce bilan de l'année 2023-2024 à titre de présidente du Conseil interprofessionnel du Québec. Une année marquée par des progrès significatifs et des transformations essentielles pour notre organisation et l'ensemble du système professionnel québécois. Au cours de cette période, nous avons traversé des changements, tant au niveau de la gouvernance que dans notre quête incessante de modernisation pour mieux servir le public québécois.

**Danielle Boué**  
Présidente



### Gouvernance du CIQ

La gouvernance a été au cœur de nos préoccupations. Depuis mon arrivée à la présidence en mai 2022, nous avons entrepris une démarche de modernisation de nos pratiques pour mieux remplir notre mission et mieux répondre aux attentes de nos membres : les ordres professionnels. Ces efforts courageux ont porté leurs fruits, notamment à travers deux réalisations majeures :

#### 1. Réforme de la contribution financière

Parmi les réalisations notables, je tiens à souligner le changement de notre formule de contribution financière. Cette nouvelle formule reflète notre engagement à mettre en place une gouvernance responsable et éclairée. Après plus de 25 ans, nous avons ainsi revu et simplifié le mode de contribution de nos membres au CIQ. Cette démarche, longtemps espérée, s'est conclue avec la mise en place d'une formule plus équitable, plus transparente où chaque professionnel au Québec contribuera de manière égale au mandat du CIQ. Cette belle réussite de collaboration avec les ordres témoigne de notre capacité à instaurer le changement lorsque nous travaillons ensemble, avec transparence et détermination.

## 2. Actualisation des règlements généraux

Nous avons entrepris un vaste chantier afin d'actualiser les règlements généraux qui définissent nos processus et comités statutaires. Ceci témoigne de notre volonté d'instaurer une gouvernance efficace et adaptée aux défis actuels et futurs. La mise en place du *Comité d'audit, des finances et de la gestion des risques*, entre autres, illustre bien notre engagement à renforcer la structure organisationnelle du CIQ. Ces démarches d'actualisation s'inscrivent dans notre volonté de rendre le CIQ plus agile dans son fonctionnement et dans ses prises de position publiques. Évidemment, ce n'est qu'un début, les travaux se poursuivront au cours des prochaines années.

Ces réalisations, bien que partielles, marquent une étape importante dans notre évolution. Nous progressons ainsi dans la réalisation de notre objectif qui est de nous mettre au diapason des standards reconnus en matière de gouvernance.

### Modernisation du système professionnel

En mai 2023, la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Sonia LeBel, a lancé un vaste chantier visant la modernisation du système professionnel. C'est avec enthousiasme que nous avons participé aux travaux de ce chantier qui vise à ce que le système professionnel réponde davantage aux enjeux de protection du public dans un environnement en constante évolution. Cette collaboration s'est traduite à travers diverses initiatives.

Ainsi, nous avons pu participer activement à l'ensemble des consultations gouvernementales cet automne. En février 2024, la ministre a confié au CIQ trois mandats importants afin de mettre le système professionnel sur la voie de la modernisation. Cette confiance reflète bien notre volonté de travailler dans un esprit de collaboration et de respect mutuel, privilégiant le dialogue constructif.

Je suis fier de ce nouveau positionnement politique qui est possible grâce à l'appui des 46 ordres, ainsi qu'à une communication ouverte et régulière. Cette relation renforcée par la confiance de nos membres nous permet d'aligner nos actions afin de répondre à leurs besoins et mieux réaliser notre mission.

Enfin, je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements au directeur général, Laurent Émery, aux membres de l'équipe, aux membres du comité exécutif, aux ordres, à nos partenaires et tous ceux qui nous soutiennent dans notre mission. Votre confiance et le soutien que vous me démontrez constituent une source de motivation pour continuer à avancer.



# Rapport du directeur général du CIQ



## Vers de nouveaux horizons : une année d'efforts conjoints et de réalisations

L'année 2023-2024 a été empreinte de changements significatifs tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel, reflétant notre engagement envers la consolidation et la modernisation de notre organisation. La fin de cet exercice marque également ma première année complète en tant que directeur général. Ainsi, c'est avec un sentiment de satisfaction et de reconnaissance que je jette un regard rétrospectif sur les progrès accomplis et les défis relevés au cours de cette période de transition.

### Consolidation et transition

À mon arrivée en janvier 2023, nous avons entrepris une évaluation minutieuse de nos opérations et de notre gouvernance. Cette première année a été une période de transition et d'ajustements, au cours de laquelle nous avons effectué un tour complet de notre organisation, en entreprenant des changements significatifs, non seulement en matière de gouvernance et de culture, mais aussi dans nos activités quotidiennes.

**Laurent Émery**  
Directeur général



### La stabilité à travers les changements organisationnels et opérationnels

L'un des premiers succès notables a été le redressement financier de l'organisation et la mise en place d'un cadre de gouvernance financière solide, jetant ainsi les bases d'une gestion efficace de nos ressources.

Parallèlement, nous avons revu notre cadre opérationnel pour l'aligner plus étroitement sur nos objectifs financiers



et stratégiques. Cela a impliqué l'abolition de certains services, la création de nouvelles initiatives et une révision de certaines opérations. En particulier, il convient de noter que cette année marque le dernier exercice financier de notre modèle actuel de contribution financière des membres, et que le prochain sera un tournant au sein de notre organisation.

Un autre jalon important a été la mise à jour de notre planification stratégique, adaptée pour refléter les changements en cours, notre évolution en tant qu'organisation et nos ambitions futures. Cette planification stratégique, approuvée à la fin de l'exercice financier, servira de feuille de route au cours des deux prochaines années, guidant nos actions et nos stratégies à venir et renforçant ainsi notre positionnement et notre efficacité. En outre, nous avons amorcé une réflexion approfondie sur notre gouvernance et notre capacité d'action, reconnaissant l'importance cruciale de ces aspects pour notre succès à long terme.

Je tiens également à souligner le succès de notre congrès de novembre 2023, qui a été un point culminant de l'année malgré les défis rencontrés; un succès rendu possible notamment grâce à la mobilisation et à l'effort soutenu d'une équipe dévouée et solidaire.

### **Engagement envers nos membres et notre équipe**

Notre engagement continu envers nos membres est une priorité fondamentale, ancrée dans l'importance que nous accordons aux liens de proximité. Cette valeur reste au cœur de nos préoccupations et de notre culture organisationnelle, et nous sommes déterminés à la renforcer sans cesse. De plus, je suis fier de noter la stabilité de notre équipe, témoignant de notre volonté à maintenir un environnement de travail solide et cohésif. Cela reflète notre détermination à soutenir et à valoriser chaque membre, tout en cultivant des relations de confiance et de collaboration durable.

### **Avancer ensemble**

Pour renforcer encore plus notre cohésion, nous nous sommes également engagés en tant qu'organisation à aligner davantage nos réalisations sur les priorités définies dans notre planification stratégique. Maintenir la pertinence du CIQ en tant que conseiller du gouvernement du Québec tout en restant attentif aux besoins de nos membres demeure notre raison d'être. Notre objectif principal est de s'assurer que le CIQ ait la capacité de pouvoir pleinement réaliser ses missions, tant sur le plan financier qu'en matière de gouvernance. Bien que ce plan soit ambitieux, je suis convaincu de sa faisabilité et de la compréhension de leur importance par toutes les parties prenantes.

À travers les chantiers colossaux de modernisation, tant au sein de notre organisation que de notre système professionnel, nous avons multiplié les réalisations tout en continuant à avancer sur nos autres fronts. Bien que nous ayons mis en place de nombreuses initiatives, nous considérons cela comme le début d'un travail encore plus structurant, à la fois pour nos membres et notre équipe.

En conclusion, je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers nos membres pour leur confiance et leur soutien continu dans cette période de transition et de transformation. Votre collaboration et votre acceptation des changements sont essentielles pour la réussite de notre mission. Merci également à toute l'équipe du CIQ pour son dévouement, son professionnalisme et son engagement tout au long de cette année. Un dernier merci tout particulier à notre présidente, Danielle Boué, pour son soutien collaboratif et son ouverture à travers le changement; un appui qui a indéniablement contribué aux réalisations de la dernière année.

C'est avec un profond sentiment d'optimisme que je regarde vers l'avenir, et je suis impatient de continuer cette belle aventure avec vous toutes et tous, alors que nous poursuivons nos efforts de modernisation.





# Comité exécutif 2023-2024



Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote.

Les membres élus du comité exécutif sont :



**Michel Alsayegh**

Chimiste, trésorier

**Manon Dufresne**

Physiothérapeute et  
Administratrice agréée,  
vice-présidente

**Paul-André Gallant**

Orthophoniste, secrétaire

**Danielle Boué**

Technologue en imagerie  
médicale, présidente

**Josée Landry**

Conseillère d'orientation,  
autre membre

**Luc Mathieu**

Infirmier, autre membre

**Philippe Larivière**

Chiropraticien, autre membre

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité exécutif a tenu :

9 réunions régulières, 2 réunions spéciales, 1 réunion de réflexion stratégique, 1 réunion conjointe du comité exécutif et du comité d'audit, des finances et de la gestion des risques et 5 assemblées des membres.

# Équipe permanente du CIQ





**Laurent Émery**  
Adm. A.  
Directeur général



**Julie de Gongre**  
Avocate  
Directrice des affaires  
juridiques



**Annie-Claude Bélisle**  
Directrice des  
communications et  
des affaires publiques



**Jocelyn Caron**  
Adm. A.  
Directeur –  
Services aux membres



**Pierre-Éric Langlois**  
Conseiller stratégique



**Diane Estivo**  
Adjointe de direction



**Nadège Zoundi**  
Coordonnatrice – Services  
aux membres



**Musie Michel-Obas**  
Adjointe administrative –  
comptabilité

# Actions et interventions publiques



# Congrès

Le CIQ a tenu la neuvième édition de son congrès au Hilton de Québec les 2 et 3 novembre 2023. Cet événement phare, qui a lieu tous les deux ans, est la plus grande rencontre du système professionnel au Québec. Cette édition a été l'occasion de souligner les 50 ans du *Code des professions* et de réfléchir au système professionnel du Québec de demain.

En 1973, le Québec se dotait d'un système professionnel afin de mieux encadrer les professions et d'assurer aux Québécoises et aux Québécois la prestation de services avec une garantie de compétence et d'intégrité. Depuis, les professions ont évolué et elles se sont multipliées. En 2023, le système professionnel compte 46 ordres professionnels qui encadrent l'exercice de 55 professions dans lesquelles plus de 422 000 personnes travaillent chaque jour. Au quotidien, ces professionnelles et professionnels offrent des services à la population tout en apportant un soutien important aux grands projets du gouvernement du Québec.

Cinquante ans plus tard, une modernisation du système professionnel s'impose afin qu'il retrouve toute l'agilité nécessaire pour permettre aux ordres de poursuivre leur mission de protection du public dans un contexte de changements actuels et futurs.

Les participants ont eu accès à un programme diversifié fait par et pour les professionnels. Le CIQ a adopté une formule similaire à celle proposée en 2019, ce qui a permis d'assurer sa pertinence et sa cohérence avec la réalité du terrain des ordres professionnels, grâce à la présence de nombreux acteurs du système professionnel.

L'événement a attiré plus de 300 participants.



# Colloques

Le CIQ entend être au cœur des débats, enjeux et défis auxquels sont confrontés les professionnels, les ordres et le système professionnel en entier.

Pour atteindre cet objectif, l'un des outils préconisés est l'organisation de colloques thématiques qui explorent en profondeur un thème particulier. Les présentations, les discussions et les débats permettent d'identifier des pistes d'actions pour l'avenir.

Les colloques se tiennent en ligne, permettant une interaction entre le public et les intervenants. Ils sont accessibles à tous et toutes et ont rassemblé près de 300 participants.

Au cours de l'année écoulée, le CIQ a organisé trois de ces colloques.

## **L'impact de l'intelligence artificielle sur les professionnels**

L'un des bouleversements les plus importants sur le marché du travail est sans contredit l'avènement rapide de l'intelligence artificielle. Le Conseil interprofessionnel du Québec a souhaité participer à la réflexion.

Pour commencer, le CIQ a amorcé une réflexion sur l'impact sociétal de l'intelligence artificielle, en particulier les menaces et les opportunités pour les professionnels. Cette réflexion a été suivie par une présentation sur le rôle des ingénieurs dans l'avancement de l'intelligence artificielle. Enfin, un panel s'est finalement penché sur les enjeux et la nécessité de définir un cadre pour l'intelligence artificielle.

Au total, 90 participants ont assisté à cet événement.

## **La relève au sein du système professionnel : enjeux et perspectives**

L'avenir de la relève constitue un défi majeur dans de nombreux secteurs d'activité au Québec, et le domaine professionnel ne fait pas exception. Actuellement, l'un des plus grands défis réside indéniablement dans la rareté de la main-d'œuvre, ce qui suscite une réflexion sur les problématiques liées à l'attrait des métiers.

Ce colloque a offert une vue d'ensemble de l'évolution du marché du travail au Québec. Il a également abordé le mentorat comme outil de préparation pour la relève, et l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec y a présenté sa stratégie de rétention. Enfin, un panel s'est penché sur l'attractivité des professions dans un monde en constante évolution.

Au total, 97 participants ont pris part à cet événement.

## **La santé mentale et les professions**

La gestion des enjeux liés à la santé mentale est devenue une préoccupation tant individuelle que collective au Québec. Ces défis, bien que vastes et complexes, sont à notre portée. Il reste encore beaucoup à explorer et à comprendre pour trouver des solutions adaptées tant pour le grand public que pour les professionnels qui les affrontent directement dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans cette optique, le colloque a examiné les enjeux spécifiques de la santé mentale au Québec, ainsi qu'une présentation sur les initiatives gouvernementales dans ce domaine. Ensuite, deux panels ont successivement abordé l'augmentation de l'importance des questions liées à la santé mentale en milieu professionnel, ainsi que les solutions envisageables.

Au total, 111 participants ont assisté à cet événement.

# Document public

1<sup>er</sup> avril 2023 au  
31 mars 2024



**12 mars  
2024**

## LA RÉGLEMENTATION PAR OBJECTIFS ET L'ENCADREMENT DES PROFESSIONS

Les recherches menées par M<sup>e</sup> Monica Popescu, professeure agrégée, et M. Pierre Issalys, professeur associé de la Faculté de droit de l'Université Laval, apporte un regard nouveau sur le cadre législatif et réglementaire du système professionnel québécois. Cette étude, intitulée « La réglementation par objectifs et l'encadrement des professions », est le fruit d'une collaboration initiée après la publication du rapport du CIQ en 2019, intitulé « Rapport sur le traitement réglementaire : pour une réglementation professionnelle agile et innovante ».

L'étude examine l'intérêt de la réglementation par objectifs dans le contexte réglementaire des professions, en se concentrant notamment sur les normes régissant l'exercice des activités professionnelles au sein de sociétés en nom collectif à responsabilité limitée ou de sociétés par actions, ainsi que sur les normes concernant l'élection du président et des autres administrateurs. Les chercheurs soulignent que malgré la complexité et l'ampleur des défis réglementaires, des solutions novatrices sont envisageables.

Les conclusions de l'étude remettent en question l'efficacité de la réglementation par objectifs dans le contexte des professions, mettant en avant des inconvénients potentiels par rapport aux avantages. Cependant, elle suggère des pistes alternatives pour améliorer l'encadrement des professions, notamment en réduisant le volume et la complexité de la législation régissant les professions, en renforçant le rôle consultatif du Conseil interprofessionnel, et en accélérant le processus de traitement réglementaire. En outre, l'étude propose une réorganisation des pouvoirs réglementaires, visant à harmoniser les pratiques entre les différents ordres professionnels et à simplifier le processus de réglementation.

# Communiqués



**26** mai  
2023

## MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Lors de son assemblée générale annuelle, le CIQ a accueilli la ministre responsable de l'application des lois professionnelles Sonia LeBel pour annoncer le lancement d'un ambitieux projet de modernisation du système professionnel. Ce chantier d'envergure, mené en collaboration avec l'Office des professions du Québec et le CIQ, vise à repenser la réglementation et les pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins actuels.

Cette initiative implique une concertation étroite avec les 46 ordres professionnels du Québec. L'objectif est de réfléchir collectivement à la protection du public, un enjeu crucial qui n'a pas fait l'objet d'une analyse globale depuis plusieurs décennies.

Le CIQ jouera un rôle central dans ce processus en faisant valoir les préoccupations de ses membres et en proposant des paramètres pour les trois volets de la réforme : allègement réglementaire, modernisation du *Code des professions* et élargissement des professions. Cette annonce a fait suite à une première rencontre entre la ministre LeBel et les ordres professionnels, organisée par le CIQ, où les défis systémiques ont été exposés.

**27** mai  
2023

## Le PRIX DU CIQ 2023 remis à LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ


Louise Champoux-Paillé a été honorée en recevant la plus haute distinction du système professionnel québécois, le Prix du CIQ 2023. Cette reconnaissance témoigne de son engagement exceptionnel en faveur de la gouvernance et de la diversité.





# Consultations et rôle-conseil





Le 17 avril 2023, le CIQ a transmis une lettre à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Sonia LeBel, concernant l'avancement des travaux menés par le CIQ sur les recommandations contenues dans le *Rapport du comité spécial sur les pouvoirs des syndicats et leurs mécanismes d'évaluation portant sur l'encadrement légal et administratif de la fonction de syndic au sein d'un ordre professionnel*, publié en mars 2020.

Le 21 avril 2023, le CIQ a sollicité Mme Sonia LeBel, pour l'inscription d'un nouveau permis d'exercice professionnel, le permis restrictif permanent (PRP), dans le *Code des professions*, en tenant compte de l'autonomie des ordres professionnels dans leurs décisions liées à la protection du public.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) a consulté le CIQ sur leur bilan des initiatives de reconnaissance des compétences. Le 27 juin 2023, la présidente du CIQ a adressé une lettre à la sous-ministre adjointe à l'immigration et à la reconnaissance des compétences, réitérant son appui aux mesures annoncées du *Budget 2023-2024*, et a formulé quelques suggestions pour améliorer les documents transmis.

Dans le cadre du vaste chantier de modernisation du système professionnel, le 24 octobre 2023, le CIQ a fourni à l'Office des professions du Québec un tableau récapitulatif des recommandations adoptées depuis 2013, ainsi que des documents pertinents en vue des modifications souhaitées au *Code des professions*.

En décembre 2023, le CIQ a reçu un mandat de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles pour produire un document sur des recommandations de modifications législatives pouvant constituer des « gains rapides » dans le cadre de la modernisation du système professionnel. À cette fin, une réunion a eu lieu le 17 janvier 2024 avec les présidences, les directions générales et les conseillers juridiques des ordres professionnels pour enrichir la liste de recommandations, suivie de l'envoi de la liste des éléments potentiels le 25 janvier 2024.

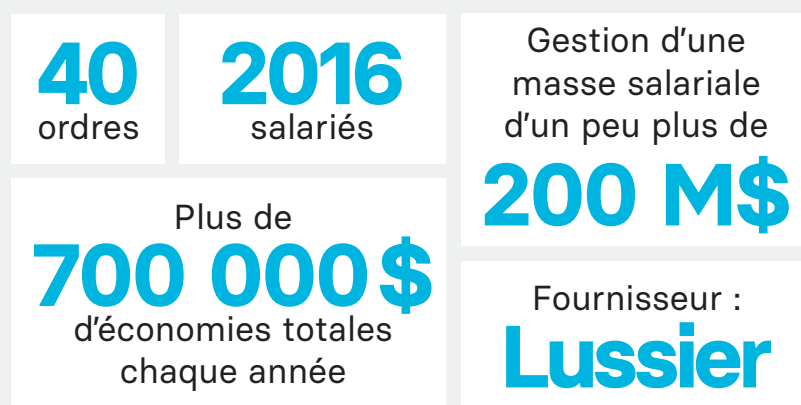
Le 7 février 2024, la ministre a chargé le CIQ de formuler un avis sur la reddition de comptes des ordres professionnels, la définition de la mission de protection du public des ordres professionnels et la composition des conseils d'administration des ordres professionnels, conformément à l'article 19 du *Code des professions*. La présidente du CIQ a accepté ce mandat le 19 février 2024, et a soumis un plan de travail à la ministre le 19 mars 2024.

# Services aux membres



## Assurances collectives

Depuis 11 ans, le CIQ unit plusieurs ordres professionnels pour négocier des avantages sociaux collectifs pour leurs employés. Grâce à cette collaboration, les employés bénéficient ainsi d'une couverture d'assurance collective avantageuse, comprenant des services de santé de qualité.



## Centre d'expertise en gouvernance des ordres professionnels québécois (CEGOPQ)

Le CEGOPQ est le fruit d'un partenariat avec le Collège des administrateurs de sociétés, un partenaire de choix.

Cette année, le CEGOPQ a lancé la deuxième cohorte du parcours en gouvernance destiné aux présidences et aux directions générales des ordres. De plus, un nouveau parcours a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des administrateurs de moins de 35 ans, et est rendu possible grâce à une contribution financière du Secrétariat à la jeunesse du Québec, permettant ainsi d'offrir ce parcours gratuitement.

Finalement, le Collège des administrateurs de sociétés dispense également des formations dans l'offre plus générale du CEGOPQ, comme la compréhension des états financiers et le leadership à l'animation de comité statutaire.

## Formations

Le CIQ se distingue comme l'une des principales organisations engagées dans la formation des équipes des ordres professionnels, ainsi que de leurs membres. Toujours attentif aux évolutions législatives et réglementaires, le CIQ propose également des formations indispensables pour les différentes fonctions au sein des ordres. L'offre de formations est structurée en trois volets :

La formation  
en salle :  
cette année,  
le CIQ a offert

**9**

formations  
en salle

**189 participants**

La formation  
à distance  
en simultané :

**17**

formations  
à distance

**527 participants**

La formation  
en  
ligne :

**10**

formations en  
ligne en continu

**897 participants**

Au total, 1613 personnes ont suivi les formations du CIQ cette année.

## Médiathèque

Cette année, le CIQ a inauguré la Médiathèque en partenariat avec Projets Miiro. En plus de l'utiliser pour proposer ses propres formations, le CIQ a ouvert la Médiathèque aux ordres professionnels afin qu'ils puissent y intégrer leurs propres formations. Le modèle de partage des revenus de la Médiathèque offre des avantages considérables à toutes les parties impliquées.

## Régimes collectifs de retraite

Le CIQ offre la possibilité d'adhérer à un regroupement pour diminuer les frais associés aux régimes collectifs de retraite. Tout ordre intéressé peut s'y joindre afin de bénéficier d'une économie d'échelle importante lui permettant de rester compétitif sur le marché du travail.

**21**

ordres et

**312**

employés  
participants

Fournisseur :

**Lussier**

Économie de frais  
de gestion de

**25 à 75%**

## Réunions sans papier

Depuis plus de trois ans et demi, le CIQ offre une formule de réunions sans papier exclusivement dédiée aux ordres professionnels. Cette solution numérique sécurisée et conviviale simplifie le travail des conseils d'administration et des gestionnaires, en permettant la planification de l'ordre du jour, la création de procès-verbaux dynamiques, l'annotation des documents, la gestion des présences, etc.

**4**  
ordres  
participants

Fournisseur :  
**Idside**

## Vote électronique

Depuis cinq ans, le CIQ propose un service partagé permettant aux ordres de passer au vote électronique, notamment pour les élections des conseils d'administration. Cette solution clé en main permet aux ordres qui l'adoptent de réaliser des économies de temps et d'argent.

**21**  
ordres  
participants

Fournisseur :  
**ScytI**

## Transactions bancaires

Depuis 2015, le CIQ dispose d'une entente de volume pour les transactions financières afin de réduire les frais associés aux paiements en ligne. Cette entente facilite la facturation des membres des ordres professionnels participants pour diverses obligations et activités. Pour l'année écoulée, cela se traduit de la manière suivante :

**27**  
ordres  
participants

Plus de  
**320 000**  
transactions par les  
ordres participants

Plus de  
**194 M\$**  
en volume de  
transactions

Fournisseur :  
**Moneris**

# Vie associative

10

A large, stylized number '10' is centered on the page. The '1' is a solid dark grey. The '0' is a dark grey ring with a colorful geometric pattern inside, consisting of several rectangular blocks in shades of pink, red, and cyan.

## Comités

### COMITÉS STATUTAIRES

#### COMITÉ D'AUDIT, DES FINANCES ET DE LA GESTION DES RISQUES (6 réunions)

Présidé par **M. Philippe de Villers**, conseiller en ressources humaines agréé.

Les réunions du comité ont permis de valider à l'assemblée des membres la présentation du plan d'audit, la présentation des politiques de gestion des soldes de fonds et d'approvisionnement et l'analyse du rapport financier audité.

##### Membres du comité

- › **Mme Mélanie Charbonneau**, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- › **M. Raymond Lagacé**, Ordre des denturologistes du Québec
- › **Mme Nathalie Parent**, Ordre des administrateurs agréés du Québec
- › **Mme Danielle Thibaudeau**, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

#### COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (7 réunions)

Présidé par le secrétaire du CIQ, **M. Paul-André Gallant**, orthophoniste.

Les travaux du comité ont porté sur la révision de la rémunération globale de la présidence du CIQ, sur la mise à jour de l'organigramme de gouvernance du CIQ, la proposition d'une charte pour le nouveau comité d'audit, des finances et de la gestion des risques ainsi que les modifications nécessaires aux *Règlements généraux*.

##### Membres du comité

- › **M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamelin**, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- › **M. François Laliberté**, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
- › **Me Nicolas Le Grand Alary**, Barreau du Québec
- › **M. Jean-François Lortie**, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
- › **M. Éric Poulin**, Ordre des optométristes du Québec
- › **M<sup>me</sup> Josée Rioux**, Ordre professionnel des criminologues du Québec

#### COMITÉ DE PLANIFICATION (4 réunions)

Présidé par la vice-présidente du CIQ, **Mme Manon Dufresne**, physiothérapeute et administratrice agréée.

Les travaux du comité ont porté sur la mise à jour de la planification stratégique du CIQ, en plus d'établir un plan de travail et un échéancier pour la réalisation des travaux.

##### Membres du comité

- › **M. Jean-François Desgagné**, président, Ordre des pharmaciens du Québec
- › **M. Sébastien-Paul Desparois**, directeur général, Ordre des architectes du Québec
- › **Mme Guylaine Houle**, directrice générale et secrétaire, Ordre des technologues professionnels du Québec
- › **Mme Manon Poirier**, directrice générale, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- › **M. Alexandre Nadeau**, président, Ordre des ergothérapeutes du Québec

### COMITÉ SPÉCIAL

#### COMITÉ SPÉCIAL SUR LA FORMULE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE (3 réunions)

Présidé par **Mme Louise Champoux-Paillé**, administratrice agréée.

##### Membre du comité

- › **M. Bertrand Bolduc**, pharmacien, ancien président de l'Ordre des pharmaciens du Québec
- › **M. Alain Crompt, t.i.m.(E)**, ancien directeur général de plusieurs ordres professionnels
- › **Mme Nathalie Dion**, ancienne présidente de l'Ordre des architectes du Québec
- › **M. Claude Paul-Hus**, FCPA, directeur général du Bureau de la sécurité privée
- › **Mme Francine Sabourin, Adm.A.**, ancienne directrice générale de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Les travaux du comité ont porté sur la réévaluation de la formule de contribution financière du CIQ et l'évaluation de la possibilité de nouvelles formules de contribution.



## Groupe de travail

### Groupe sur le changement de noms (2 réunions)

Le Groupe de travail, composé de 10 personnes, a été mis sur pied pour réfléchir aux enjeux liés à l'utilisation d'un nom autre que celui inscrit au registre de l'état civil du Québec (ex. prénom choisi pour refléter l'identité ou l'expression de genre). Les rencontres ont permis de cibler et documenter les expériences vécues par les ordres et les enjeux et de présenter trois cas de figure en lien avec une personne qui souhaite utiliser un nom autre que celui inscrit au registre de l'état civil du Québec.

## Forums

### Forum des directions générales (2 réunions)

Le Forum s'est réuni afin de discuter de plusieurs éléments stratégiques et opérationnels pour les ordres professionnels.

### Forum de l'admission (5 réunions)

Lors de ces réunions, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) est venu présenter certains de ses programmes, notamment sur le délai de traitement des évaluations comparatives des études effectuées hors Québec et il est également venu échanger sur la nécessité d'obtenir l'évaluation comparative et sur les résultats du sondage portant sur le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Durant ces rencontres, les ordres professionnels ont pu faire part de leurs préoccupations opérationnelles au MIFI, ce qui a permis à celui-ci d'ajuster certains éléments du programme. L'OQLF a présenté son examen, son portail et les ressources disponibles pour se préparer à l'examen.

### Forum des conseillères et conseillers juridiques (1 réunion)

Lors de cette réunion, un canal d'échange pour les conseillers juridiques a été créé et le Forum a échangé sur le traitement réglementaire à la lumière notamment de l'étude *La réglementation par objectifs et l'encadrement des professions* réalisée pour le CIQ, sur la Loi 5, la Loi 25, la veille législative et jurisprudentielle et sur le développement professionnel continu.

### Forum des syndicats (3 réunions)

Lors des rencontres du forum, un canal d'échange sur le droit professionnel et disciplinaire a été créé, des échanges ont eu lieu sur les outils mis à la disposition des syndicats et sur les obligations relatives à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et sur les obligations relatives à la Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français. Le forum a également participé à une conférence sur les trucs et astuces lors d'une enquête.

### Forum des secrétaires de conseil de discipline (1 réunion)

Lors de la rencontre annuelle du Forum des secrétaires des conseils de discipline, un canal d'échange a été créé. Plusieurs échanges en lien avec des sujets d'intérêt, notamment des échanges avec le président en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline et avec la présidente du Tribunal des professions.

# Programme de reconnaissance



## Prix du CIQ 2023

Le *Prix du CIQ* est la plus haute distinction du Conseil interprofessionnel du Québec. Il souligne l'engagement extraordinaire d'une personne dans l'avancement de sa profession et du système professionnel.

### La grande dame de la gouvernance au Québec, Louise Champoux-Paillé, reçoit la plus haute distinction du système professionnel

C'est devant ses pairs et les représentants des 46 ordres professionnels que la grande dame de la gouvernance au Québec, Mme Louise Champoux-Paillé, a reçu le prestigieux Prix du CIQ, remis chaque année à un ou une professionnelle pour l'ensemble de ces réalisations.

*«L'apport de Louise Champoux-Paillé au système professionnel est indéniable. C'est grâce à ses travaux et son engagement si aujourd'hui il y a plus de femmes dans des postes stratégiques, que ce soit au sein des ordres ou dans la société québécoise en général. Son souci d'une diversité et d'une saine gouvernance dans les organisations nous permet d'avoir une société plus juste à l'heure actuelle.»*, a souligné Danielle Boué, présidente du CIQ. *«Cette femme passionnée a donné et continue de donner à la société et, pour moi, ça représente l'essence même du Prix du CIQ.»*



## Une carrière remarquable au service du public

Membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec depuis 30 ans, Mme Champoux-Paillé, F.Adm.A., en a été la vice-présidente et la directrice générale entre 1997 et 1999. Au cours de sa carrière, elle s'est impliquée au sein de sept ordres professionnels québécois, en tant que membre du conseil d'administration ou d'autres comités.

Elle se distingue par une carrière de pionnière dans le domaine des services financiers et professionnels, sa participation à plusieurs conseils d'administration et son engagement de plus de quarante ans à la promotion de la représentation des femmes et de la diversité au sein des instances organisationnelles. Louise Champoux-Paillé a été présidente fondatrice du Bureau des services financiers, le prédécesseur de l'Autorité des marchés financiers.

Louise Champoux-Paillé devient la 34<sup>e</sup> personne à recevoir le Prix du CIQ depuis sa création en 1990, rejoignant ainsi d'éminents professionnels qui ont contribué de manière significative au développement du système professionnel au Québec.

## Jury de sélection

- › **Dr Jean-Bernard Trudeau**, médecin et récipiendaire en 2022, président du jury
- › **Mme Paule Bernier**, présidente, Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec
- › **Mme Sophie-Emmanuelle Chebin**, présidente, Arsenal conseils
- › **Mme Joanie Heppell**, présidente, Ordre professionnel des sexologues du Québec
- › **Me Catherine Ouimet**, directrice générale, Barreau du Québec

## Mérites du CIQ 2023-2024

Ces distinctions soulignent la contribution et l'implication d'un ou d'une professionnelle sous la recommandation de leur ordre professionnel. Chaque ordre peut ainsi décerner une médaille par année.



**Véronique Adam**  
inhalothérapeute



**Julie Amyot**  
chimiste



**Alexandre Bellemare**  
administrateur agréé



**Sylvie A. Bilodeau**  
audiologiste



**Éric Bordeleau**  
ingénieur



**Renée Brassard**  
criminologue



**Maryse Carignan**  
infirmière



**Carl Desparois**  
pharmacien



**Marie-Josée Douville**  
conseillère en  
ressources humaines  
agréée



**Marie-Josée Dufour**  
hygiéniste dentaire



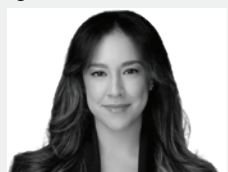
**Sylvain Forget**  
médecin vétérinaire



**Yvon Germain**  
technologue  
professionnel



**Stefan Haas-Jean**  
dentiste



**Katia Kadri**  
technologiste  
médicale



**Jean-François Lasnier**  
comptable  
professionnel agréé



**Sylvain Leclair**  
évaluateur agréé



**Denis Leclerc**  
psychoéducateur



**Sophie Morin**  
arpenteure-géomètre



**Jean Paré**  
urbaniste



**Denis Pelletier**  
physiothérapeute



**Marc Préfontaine**  
agronome



**Annie Pullen  
Sansfaçon**  
travailleuse sociale



**Nadia-Marie Quesnel**  
optométriste



**René Quirion**  
ergothérapeute



**Carmen Ricard**  
technologue en  
imagerie médicale  
(à titre posthume)



**Brigitte Robidas**  
opticienne  
d'ordonnance



**Michel Robert**  
conseiller en  
orientation



**Marco Vitullo**  
diététiste-  
nutritionniste



# États financiers

Exercice terminé le  
31 mars 2024

## Table des matières

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>43</b>
Résultats	45
Évolution de l'actif net	46
Bilan	47
Flux de trésorerie	48
Notes complémentaires	49
<b>Annexes</b>	<b>52</b>

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
**Conseil interprofessionnel du Québec**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil interprofessionnel du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2023-2024, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- › nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- › nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Demers Beaudine, S.E.N.C.R.L.<sup>(1)</sup>*

Société de comptables professionnels agréés  
Montréal, le 23 mai 2024

1. CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127716

## Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contributions des Ordres (annexe A)	1 384 783	1 138 799
Inscriptions, formations et activités	288 819	199 010
Prix et Mérite du CIQ et autres commandites	125 000	65 000
Colloques et congrès	242 575	49 979
Ristourne regroupement – assurances collectives	73 929	73 929
Autres produits – services partagés	108 949	63 618
Intérêts	25 867	13 058
	<b>2 249 922</b>	1 603 393
<b>Charges d'exploitation</b>		
Salaires et charges sociales	965 951	803 316
Inscriptions, formations et activités	126 362	100 498
Prix et Mérite du CIQ	34 774	53 844
Mandats particuliers et projets planifiés (annexe B)	7 744	60 099
Centre d'expertise en gouvernance des ordres professionnels québécois	22 620	1 557
Colloques et congrès	290 808	8 977
Formation du personnel	1 419	23 418
Allocations – président	79 882	77 100
Allocations – comité exécutif	24 675	30 028
Frais de représentation	11 703	20 490
Frais de déplacement	18 135	7 545
Réunions	64 752	105 607
Loyer, électricité et taxes	160 268	156 449
Assurances	3 046	2 986
Technologie de l'information	42 267	41 726
Papeterie, imprimerie et timbres	2 402	2 591
Fournitures et frais de bureau	10 969	18 277
Honoraires	51 304	133 810
Publication et promotion	6 824	41 850
Autres charges – services partagés	85 839	104 704
Frais financiers	13 514	8 285
Amortissement des immobilisations corporelles	33 141	33 702
	<b>2 058 399</b>	1 836 859
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>191 523</b>	(233 466)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Investi en immobilisations	Non affecté	2024 Total	2023 Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	108 883	20 462	<b>129 345</b>	362 811
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(33 141)	224 664	<b>191 523</b>	(233 466)
<b>Solde à la fin</b>	75 742	245 126	<b>320 868</b>	129 345

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Bilan

Au 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	<b>303 203</b>	93 383
Débiteurs (note 3)	<b>133 384</b>	16 437
Frais payés d'avance	<b>17 051</b>	76 090
	<b>453 638</b>	185 910
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 4)	<b>75 742</b>	108 883
	<b>529 380</b>	294 793
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs (note 5)	<b>163 526</b>	102 052
Revenus perçus d'avance (note 6)	<b>44 986</b>	63 396
	<b>208 512</b>	165 448
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	<b>75 742</b>	108 883
Non affecté	<b>245 126</b>	20 462
	<b>320 868</b>	129 345
	<b>529 380</b>	294 793

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil



, administrateur



, administrateur

## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	191 523	(233 466)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 141	33 702
	<b>224 664</b>	(199 764)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	<b>(14 844)</b>	(9 764)
	<b>209 820</b>	(209 528)
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(17 570)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>209 820</b>	(227 098)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>93 383</b>	320 481
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>303 203</b>	93 383

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 1. Constitution et objectifs de l'organisme

Le Conseil interprofessionnel du Québec est une personne morale sans but lucratif constituée par le Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26).

Le Conseil est la voie collective des 46 Ordres professionnels du Québec et il agit à titre d'organisme conseil auprès du gouvernement du Québec, tel qu'il est décrit par le Code des professions. Il favorise la concertation et les services entre les Ordres. Il promeut l'excellence des services professionnels et la protection du public.

### 2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les NCOSBL font partie des PCGR canadiens.

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés sur les périodes couvertes par le service.

Les revenus d'inscriptions, de formations et d'activités, de prix et mérite et autres commandites, le colloque des dirigeants des Ordres, les colloques et congrès sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les autres produits (services partagés) sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les biens et les services ont été livrés ou rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts et ceux de la ristourne regroupement - assurances collectives sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

### 3. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	20 640	6 043
Commandites à recevoir	85 000	-
Taxes à la consommation à recevoir	27 744	10 394
	<b>133 384</b>	16 437

### 4. Immobilisations corporelles

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	154 757	130 953	23 804
Équipement informatique	93 438	67 969	25 469
Améliorations locatives	89 523	63 054	26 469
	337 718	261 976	75 742

## 5. Crédeurs

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	85 982	56 729
Salaires et vacances à payer	57 710	30 853
Cotisations à payer – REER des employés	19 834	14 470
	<b>163 526</b>	102 052

## 6. Revenus perçus d'avance

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites et d'inscriptions reçues pour des activités qui seront réalisées au cours du prochain exercice.

	2024	2023
	\$	\$
Inscriptions perçues d'avance	44 986	63 396

## 7. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux et d'une entente de services totalisent 342 587 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2025	180 949
2026	161 638

## 8. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'organisme à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit en raison de ses comptes clients et de ses commandites à recevoir. Au 31 mars 2024, 100 % des commandites à recevoir sont à recevoir d'un même commanditaire (aucun risque particulier en 2023).

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers.

## Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2024

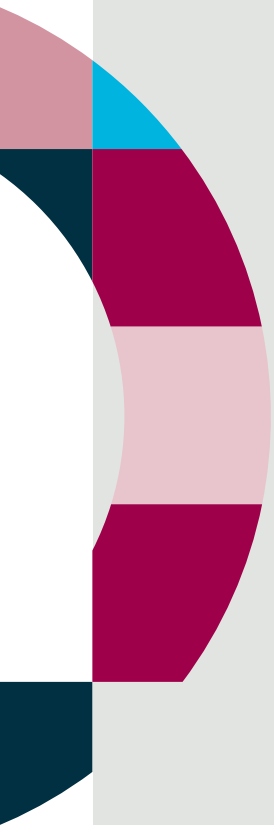
	2024	2023
	Contributions de base	Contributions de base
	\$	\$
<b>Annexe A – Contributions des Ordres</b>		
Acupuncteurs	11 333	9 355
Administrateurs agréés	17 263	13 751
Agronomes	25 337	21 119
Architectes	30 278	24 583
Arpenteurs-géomètres	12 028	10 132
Audioprothésistes	7 520	6 131
Avocats	65 276	53 882
Chimistes	23 768	19 586
Chiropraticiens	13 589	11 152
Comptables professionnels agréés	71 066	58 793
Conseillers et conseillères d'orientation	21 691	18 050
Conseillers en ressources humaines agréés	47 877	39 266
Criminologues	16 007	12 854
Dentistes	33 785	27 927
Denturologistes	10 247	8 585
Diététistes	25 735	21 109
Ergothérapeutes	37 157	30 415
Évaluateurs agréés	12 277	10 018
Géologues	12 625	10 132
Huissiers de justice	6 732	5 712
Hygiénistes dentaires	38 285	31 422
Infirmières et infirmiers	92 970	76 585
Infirmières et infirmiers auxiliaires	65 348	53 768
Ingénieurs	80 586	66 812
Ingénieurs forestiers	17 276	14 447
Inhalothérapeutes	30 295	25 075
Médecins	63 050	52 088
Médecins vétérinaires	23 606	18 993
Notaires	27 372	22 789
Opticiens d'ordonnances	19 123	15 746
Optométristes	15 081	12 400
Orthophonistes et audiologistes	27 094	21 964
Pharmaciens	44 899	36 970
Physiothérapie	43 421	35 559
Podiatres	5 779	4 667
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	34 954	28 597
Psychologues	43 093	35 428
Solde à reporter	<b>1 173 823</b>	965 862

	2024	2023
	<b>Contributions de base</b>	Contributions de base
	\$	\$
<b>Annexe A – Contributions des Ordres (suite)</b>		
Solde reporté	<b>1 173 823</b>	965 862
Sages-femmes	<b>5 563</b>	4 399
Sexologues	<b>11 518</b>	8 915
Techniciennes et techniciens dentaires	<b>9 476</b>	7 767
Technologistes médicaux	<b>30 149</b>	25 336
Technologues professionnels	<b>24 798</b>	20 634
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	<b>38 368</b>	31 591
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	<b>22 978</b>	18 431
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	<b>54 018</b>	44 330
Urbanistes	<b>14 092</b>	11 534
	<b>1 384 783</b>	1 138 799

	2024	2023
	\$	\$
<b>Annexe B – Mandats particuliers et projets planifiés</b>		
<b>Mandats particuliers</b>		
Honoraires	<b>7 744</b>	46 933
<b>Projets planifiés</b>		
Enjeu « Intégration professionnelle des personnes immigrantes »	-	13 166
	<b>7 744</b>	60 099







CONSEIL  
INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

RASSEMBLER.  
ÉVOLUER.

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest  
Bureau 2050, Montréal (Québec) H3A 1B9  
Téléphone : 514 288-3574  
Télécopieur : 514 288-3580  
[ciq@professions-quebec.org](mailto:ciq@professions-quebec.org)

**[professions-quebec.org](http://professions-quebec.org)**